

Rivière-du-Loup :
Une politique culturelle



Donnée de catalogage avant publication (Canada)

Rivière-du-Loup (Québec)

Rivière-du-Loup : une politique culturelle

ISBN 2-9805012-0-4

1. Rivière-du-Loup (Québec) - Politique culturelle.
I. Mauger, Louise. II. Titre.

FC 2949.R585A39 1996 352.94'5'0971476 C96-940349-6
F1054.5.R585R58 1996

ISBN 2-9805012-0-4

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 1996.

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 1996.

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA MAIRESSE	5
MESSAGE DU PRÉSIDENT	7
PRÉAMBULE	9
1. LA MISSION CULTURELLE	13
2. LES PRINCIPES FONDAMENTAUX	15
3. LES OBJECTIFS À ATTEINDRE	19
4. LES AXES ET LES MODES D'INTERVENTION	23
5. LES SECTEURS D'INTERVENTION	27
6. LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE	29
CONCLUSION	31
MEMBRE DE LA COMMISSION CULTURELLE	33

*« La Politique culturelle
de la ville de Rivière-du-Loup
est maintenant une réalité. »*

MESSAGE DE LA MAIRESSE

Comme élus municipaux, nous sommes très fiers de présenter la Politique culturelle de la ville de Rivière-du-Loup.

Issue de discussions et de consultations avec le milieu, cette Politique se veut le reflet de la richesse du patrimoine naturel, artistique et architectural de Rivière-du-Loup.

Première ville à se doter d'une Politique culturelle dans le Bas-Saint-Laurent, Rivière-du-Loup figure, une fois de plus, parmi les municipalités les plus dynamiques de son milieu, qu'il suffise de mentionner que la Ville adoptait l'une des premières Politiques familiales en mars 1994.

La Politique culturelle qui vous est présentée aujourd'hui s'appuie sur des principes d'actualité et nous la voulons évolutive. Ainsi, pour s'assurer qu'elle puisse constamment correspondre à notre réalité culturelle, la Ville a décidé de mettre en place une Commission culturelle permanente.

Les membres du conseil municipal sont convaincus que la Politique culturelle sera un outil de gestion efficace puisqu'elle favorisera l'harmonisation des besoins du milieu et des actions municipales.

L'administration municipale pourra dorénavant mieux cibler et définir ses orientations en regard du développement culturel de son milieu et ce, pour les années à venir.

La mairesse de Rivière-du-Loup
Denise M. Lévesque

MESSAGE DU PRÉSIDENT

En mars 1995, le Conseil municipal de la Ville de Rivière-du-Loup créait sa commission culturelle et lui confiait le mandat de lui présenter une proposition de politique culturelle et ce, dans les délais les meilleurs. Cette décision indiquait nettement la volonté de la Ville d'intégrer la culture au développement de la communauté.

Dès sa création, la Commission a senti le besoin d'avoir une vision claire de l'état de la situation pour savoir vers où orienter son travail. Elle a donc commencé par dresser un portrait culturel de la ville, portrait établi à partir d'une vaste consultation des intervenants du milieu. Ce travail a été présenté, discuté et entériné lors d'une séance publique. C'est à partir de ce dossier initial que l'actuelle politique a été élaborée.

Ce document, accepté lors de la séance du Conseil municipal du lundi 25 septembre 1995, est donc devenu la Politique culturelle de la Ville de Rivière-du-Loup.

Cette Politique, fruit du travail d'une équipe très diversifiée et représentative de la population, contient tous les éléments permettant d'envisager une intervention éclairée et efficace de la Ville dans ce secteur d'activité. Tant par les principes que par les recommandations qu'elle met de l'avant, la Ville dispose d'un outil tout à fait approprié quant aux objectifs qu'elle s'est fixés.

Cette Politique montre que pour Rivière-du-Loup, la Culture doit prendre une place importante dans son développement. En plus de favoriser l'épanouissement de tous, elle est également un levier économique à ne pas négliger. Les orientations sont clairement définies ; le temps de l'action est arrivé.

Le président de la Commission culturel
de la Ville de Rivière-du-Loup,
Théo Le Guillan

PRÉAMBULE

LES ACQUIS CULTURELS DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Au cours de son histoire, la ville de Rivière-du-Loup s'est constituée en un carrefour majeur, situé à la rencontre de plusieurs routes importantes reliant le centre du Québec à la Gaspésie, au Nouveau-Brunswick et à la rive nord du Saint-Laurent. Par son positionnement stratégique, Rivière-du-Loup est devenue un centre régional d'activité dont l'influence déborde largement la municipalité proprement dite. Siège de plusieurs institutions d'envergure, Rivière-du-Loup exerce un rôle culturel essentiel dans l'ensemble du Bas-Saint-Laurent.

La qualité du patrimoine naturel de la ville, jumelée à l'intérêt historique de son patrimoine architectural, font de Rivière-du-Loup un espace unique où développer une vie culturelle de choix : sise sur le bord du fleuve et découpée en son centre par une magnifique rivière, la ville de Rivière-du-Loup s'étale en étages sur d'anciennes terrasses marines, conférant au paysage son allure très caractéristique d'amphithéâtre naturel.

Au fil des ans, Rivière-du-Loup s'est dotée de plusieurs équipements culturels majeurs :

- le *Centre culturelle*, dont la salle de spectacles présente des qualités remarquables ;
- la Bibliothèque *Françoise-Bédard*, qui dessert en tant que bibliothèque municipale les citoyens de tous âges, en leur offrant un large éventail d'ouvrages, de même que des activités d'animation liées à la lecture et à l'écriture ;
- la *Maison de la Culture*, qui partage avec la bibliothèque municipale l'édifice de l'ancien couvent Bon-Pasteur, se veut une institution près des citoyens, tout en apportant une aide technique et des locaux aux organismes culturels du milieu ;
- le *Musée du Bas-Saint-Laurent* consacre ses activités de musée régional tant aux arts visuels qu'à l'histoire et à l'ethnologie. Le mandat du musée vise essentiellement la conservation de l'important patrimoine identitaire régional.

Traditionnellement, la population louverivoise compte de nombreux amateurs d'art et de culture. Ville dynamique où s'activent bon nombre de professionnels du monde des arts, de la culture et des communications, Rivière-du-Loup regroupe plus d'une trentaine d'organismes répartis dans tous les secteurs de la vie artistique et culturelle.

Ainsi, le secteur des arts visuels compte ici un important centre d'artistes, des ateliers et écoles de peinture, une galerie d'art, de même que des organismes socioculturels. Pour les arts d'interprétation, des écoles de musique et de théâtre s'ajoutent à un nombre croissant d'ensembles musicaux et de

chorales. On trouve également à Rivière-du-Loup plusieurs bibliothèques institutionnelles (sans compter le *Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent*), des centres d'archives importants, ainsi que plusieurs sociétés vouées à l'histoire et au patrimoine.

Toute cette vie culturelle s'anime grâce à de nombreux travailleurs, rémunérés ou bénévoles, qui insufflent une vision, une manière propres à la culture luperivoise.

De longue date, un travail de coopération et de complémentarité s'est établi entre la Ville et les institutions d'enseignement qu'elle abrite ; c'est notamment le cas du *Cégep de Rivière-du-Loup*, qui occupe une place importante dans le milieu culturel avec ses départements d'arts visuels et d'arts appliqués. D'autres partenariats existent par ailleurs avec les secteurs de l'entreprise et du tourisme, dans une perspective de concertation et d'amélioration constante de la qualité de vie des citoyens.

LES ENJEUX D'UNE POLITIQUE CULTURELLE

Au terme d'une période de réflexion et d'étude, la ville de Rivière-du-Loup vient se doter, par la présente, d'un document qui définit les principales orientations de sa politique en matière de culture.

Conçue comme un outil de développement au service de l'ensemble de la communauté, la politique culturelle se veut un guide d'intervention qui fera le lien entre les artistes, les organismes culturels, les citoyens et la Ville. Par ce moyen, on met en place des balises qui orienteront l'action en matière culturelle, de façon à ce que tous et chacun disposent d'une même base de discussion, d'un même objet de référence pour rendre plus efficace l'organisation de la culture à Rivière-du-Loup.

Devant une demande d'aide municipale qui croît sans cesse ces dernières années, il est devenu pressant pour la Ville, dans un souci d'équité, de mettre en place des principes directeurs à son intervention. En outre, la Politique culturelle s'est élaborée de manière à pouvoir répondre aux besoins identifiés lors de la première étape de cette démarche, mais aussi en regard d'un développement intégré et harmonieux dans l'avenir.

Car les enjeux sont importants. Le rôle éducatif de la culture est indéniable dès qu'on s'arrête, ne serait-ce qu'un moment, sur l'ouverture et la perspective qu'elle procure aux individus ; en effet, une meilleure connaissance de soi-même et des autres contribue à former des citoyens dotés d'un meilleur esprit critique et capables de se prendre en mains. De plus, la culture stimule la créativité et le dynamisme des individus, comme de la collectivité tout entière.

Au niveau social, la culture joue un rôle aussi important. En effet, l'expression culturelle et artistique nourrit les liens de solidarité entre les citoyens, développe le sentiment d'appartenance au milieu, de même qu'elle

favorise vivacité et cohésion au sein de la communauté. Un milieu culturel actif et ouvert contribue en outre à retenir chez nous les jeunes attirés par les grands centres, tout en influençant les gens de l'extérieur dans leur choix de s'établir dans une ville plutôt qu'une autre.

Enfin, le secteur culturel participe déjà pour une part importante à l'activité économique de la ville et cet apport est appelé à croître dans l'avenir. Le secteur de la culture compose un volet substantiel dans les habitudes de consommation des citoyens, et, comme nous l'avons vu, la qualité de la vie culturelle joue beaucoup sur les migrations de population. Par ailleurs, la demande en provenance des clientèles touristiques pour des produits culturels de qualité va toujours croissant, ce qui ajoute au pouvoir d'attraction de la ville et à l'apport économique de la culture dans le milieu.

Il était donc primordial que Rivière-du-Loup se munisse d'outils adéquats pour intervenir de façon efficace et cohérente dans le secteur culturel.

1. LA MISSION CULTURELLE

La Ville reconnaît la culture comme un axe majeur dans le développement global de la collectivité, tant au niveau économique qu'au plan social.

En ce sens, l'effort en matière de culture s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie et de consolidation de l'identité locale et régionale.

Afin de valoriser l'initiative des acteurs culturels et de mettre en valeur l'environnement où s'insère la culture locale, la Ville entend assumer un leadership dynamique.

2. LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

En regard de sa Politique culturelle, la ville de Rivière-du-Loup s'appuie sur cinq principes directeurs :

UNE APPROCHE QUI MISE SUR LES ACQUIS

La démarche qui a mené à l'élaboration d'une Politique culturelle à Rivière-du-Loup a permis à la Ville de mieux connaître ses ressources et ses atouts culturels ; ce processus a été l'occasion d'une reconnaissance de l'ensemble des acquis en ce domaine, et ce, tant au niveau des compétences humaines que des équipements. Sur ces bases, la Ville entend être partie prenante d'une vie culturelle créative et stimulante pour les citoyens.

La Ville considère le travail de tous les intervenants du milieu culturel, rémunérés ou bénévoles, comme le moteur principal de son dynamisme en matière de culture. La Ville reconnaît en cet investissement d'énergie humaine la pierre angulaire de la culture à Rivière-du-Loup.

Par ailleurs, les infrastructures matérielles existantes sont considérées comme des assises solides sur lesquelles bâtir l'avenir ; la Ville entend donc maximiser l'utilisation des équipements déjà en place.

En plus de consolider les champs d'action les plus dynamiques du secteur culturel, la Ville consacrera des énergies au développement de ceux qui sont moins développés afin de créer un milieu culturel plus fort et mieux équilibré.

UNE POLITIQUE CULTURELLE ÉVOLUTIVE

La vie culturelle apparaît comme une réalité en perpétuelle transformation, en constante évolution. La Ville se dote d'une Politique culturelle qui, à l'image de la vie donc, sera dynamique : dynamique, dans le sens d'énergique et d'entrepreneuse, mais aussi au sens d'évolutive, c'est-à-dire qu'on considérera la culture comme une réalité en mouvement et en devenir.

La Ville conçoit donc sa Politique culturelle comme un outil flexible ayant la capacité de s'adapter aux changements de société et aux nouveaux besoins qui en émaneront. En conséquence, lorsque cela s'avérera utile ou nécessaire, on pourra actualiser la Politique, la moderniser afin de l'harmoniser aux transformations qui affecteront la vie sociale et communautaire.

UN RENFORCEMENT DE L'IDENTITÉ. LOUPERIVOISE

L'aspect identitaire constitue le fondement même de la culture. La Ville de Rivière-du-Loup se préoccupe tout autant de son identité et de celle de ses habitants, que de la mouvance de cette identité.

Certains éléments plus que d'autres s'avèrent des *révélateurs* d'identité : l'histoire en est un, comme l'environnement naturel qui imprègne le caractère et la vision de ses habitants ; la créativité des personnes en est un autre et elle se manifeste, se concrétise tant dans l'architecture des bâtiments anciens que dans les œuvres des artistes contemporains.

De par son rôle, la Politique culturelle participera à l'affirmation de l'identité des Louperivois, au-delà des conditions sociales et des caractères propres à chaque génération. La Ville favorisera le questionnement et l'échange autour de la notion d'identité par des activités d'animation, mais aussi par une mise en valeur du patrimoine naturel, artistique et architectural.

La Ville entend contribuer à la promotion de l'identité et de la vie culturelle luperivoises au-delà de ses frontières, afin d'intéresser d'éventuels visiteurs et d'attirer de nouveaux résidents.

Dans cet esprit, la Ville entend faire valoir l'expression artistique et culturelle des siens et participer ainsi activement à la vie culturelle québécoise.

UN PARTENARIAT AVEC D'AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉS

La création d'un partenariat permanent entre le secteur culturel et d'autres secteurs de la vie communautaire, comme ceux de l'éducation, du tourisme et de l'entreprise, constitue un élément prioritaire du développement culturel. La création de liens entre ces secteurs sera profitable à l'ensemble de la communauté.

Un tel partenariat aura une influence bénéfique sur la cohésion de la communauté, ainsi que sur la consolidation et l'affirmation de l'identité luperivoise.

La Ville s'emploiera par conséquent à susciter la création de moyens de communication et de lieux d'échanges entre les divers partenaires concernés, afin de faciliter la création de nouvelles complicités ou la consolidation d'associations déjà établies.

UNE ACCESSIBILITÉ ACCRUE À LA CULTURE POUR LES CITOYENS

La participation des citoyens à la vie culturelle exerce un impact positif sur la vitalité d'un milieu. La Ville entend rechercher des moyens pour faciliter et accroître cette participation.

Le coût conditionne souvent le taux de participation aux activités culturelles. Ainsi, la possibilité de réaliser des activités en famille peut favoriser une participation accrue à la vie artistique, ainsi qu'être un gage d'une vitalité culturelle pour l'avenir. La Ville encouragera la mise en place de tarifications familiales avantageuses et, lorsque les circonstances s'y prêteront, produira des activités d'initiation et de sensibilisation accessibles à tous.

La présence d'une information culturelle de qualité garantit l'acheminement des données jusqu'au citoyen. La Ville entend favoriser l'échange et la circulation de l'information entre les acteurs du monde culturel et la population. Elle se servira d'ailleurs des moyens dont elle dispose pour faire connaître la programmation à l'ensemble des citoyens et appuiera la création de moyens de communication imaginatifs et efficaces pour combler les autres besoins.

Des cours ou encore des activités d'animation peuvent ajouter aux connaissances des citoyens et augmenter l'intérêt qu'ils portent à la vie culturelle de leur milieu. Les activités d'initiation d'abord, puis une formation plus approfondie pour ceux qui le désirent, constituent des moyens qui favorisent l'émergence de nouveaux artistes, amateurs ou professionnels. Dans la mesure de ses moyens, la Ville entend soutenir techniquement ou/et financièrement les organisations culturelles vouées à l'enseignement des arts, de même que les initiatives d'éducation populaire sur son territoire.

Une accessibilité accrue ne peut se réaliser qu'à la condition de mettre en place un calendrier d'activités équilibré. La Ville privilégie donc la concertation pour la conception d'une programmation d'ensemble, par laquelle on harmonisera les activités de tous les organismes culturels.

3. LES OBJECTIFS À ATTEINDRE

Dans l'application de ces principes directeurs, la ville de Rivière-du-Loup vise en particulier les objectifs suivants :

AU PLAN DE LA CRÉATIVITÉ :

- Stimuler l'initiative et encourager l'innovation dans le milieu culturel ;
- Faire place à la recherche et à la créativité, et rechercher constamment l'excellence dans toutes les pratiques artistiques et culturelles ;
- Stimuler la création d'un nouveau patrimoine pour les générations à venir (art public, architecture, urbanisme, etc.).

Un milieu culturel se doit avant tout de faire place à l'imagination et à l'innovation. Ainsi, les intervenants seront invités à exploiter leur potentiel créatif pour trouver de nouvelles façons d'aborder et de faire les choses : pour dépasser les contraintes, budgétaires ou autres, mais également pour assurer une expression propre, spécifique aux artistes loupérois.

On encouragera donc les artisans du monde culturel, artistes, travailleurs, bénévoles, gestionnaires ou professionnels dans la perspective de contribuer à l'expression et à l'affirmation de l'identité loupéroise.

AU PLAN DU PATRIMOINE :

- Protéger et mettre en valeur l'environnement culturel, notamment au plan du patrimoine bâti et des rapports entre le milieu naturel et la culture ;
- Assumer un rôle de chef de file dans la conservation et la mise en valeur des patrimoines naturel, architectural, artistique, archivistique, religieux, industriel ;
- Développer la conscience de la collectivité à l'égard de la conservation du patrimoine existant.

Le patrimoine constitue l'un des fondements les plus significatifs de la culture, légué par les générations qui nous ont précédés. Dans une optique de continuité historique, la Ville participera à la conscientisation des citoyens face à la valeur de notre patrimoine, soulignant son rôle dans l'affirmation de l'identité loupéroise. Dans le même ordre d'idées, on adoptera des mesures énergiques et déterminantes pour conserver et mettre en valeur le patrimoine de Rivière-du-Loup.

AU PLAN DU PARTENARIAT :

- Accroître la concertation entre les différentes organisations culturelles au chapitre de la programmation et des collaborations ;

- Susciter l'établissement d'un partenariat entre le secteur culturel et les secteurs de l'éducation et de l'entreprise ;
- Établir des bases solides de collaboration entre la culture et le tourisme dans le but de créer et de mettre en marché des produits touristiques spécifiquement loupérois ;
- Développer les échanges culturels interrégionaux, nationaux et internationaux afin de stimuler la créativité de l'ensemble des intervenants.

L'établissement de partenariats entre divers secteurs de la communauté sert au premier chef les partenaires impliqués, bien sûr, mais rapporte aussi beaucoup à l'ensemble de la communauté. La Ville contribuera à la création de liens et de collaborations entre les divers secteurs de la vie communautaire loupéroise, afin de réaliser une action culturelle plus cohérente et mieux intégrée à la réalité sous toutes ses formes.

En outre, au sein du secteur culturel, on encouragera une concertation plus grande afin d'établir une programmation mieux structurée.

AU PLAN DE L'ACCESSIBILITÉ :

- Accroître l'accessibilité à l'activité culturelle pour la population ;
- Orchestrer l'organisation d'une programmation mieux concertée pour toutes les périodes de l'année ;
- Participer à la mise en place d'une tarification familiale pour toutes les activités ;
- Créer des outils de communication spécifiques au secteur culturel.

Un milieu culturel sain est un milieu fréquenté par un grand nombre de citoyens qui s'y sentent bien à l'aise ; pour ce faire, on consacrera les énergies nécessaires pour répondre aux besoins et aux goûts multiples de la population. On appuiera en outre la mise en place de tarifications avantageuses pour les familles, mais aussi on facilitera la tenue d'activités culturelles novatrices qui répondront aux attentes de clientèles particulières. La Ville compte faire tout en son pouvoir pour satisfaire l'ensemble des clientèles qui composent sa population et pour favoriser la tenue de manifestations culturelles originales. De la sorte, le taux global de participation aux activités risque fort d'augmenter, puisque la programmation s'ouvrira à un plus grand nombre de personnes.

AU PLAN DE L'ADMINISTRATION ET DES ACQUIS :

- Maximiser l'utilisation des équipements et compétences déjà en place ;
- Contribuer, selon ses moyens, à l'investissement culturel au plan des équipements et des activités offertes ;

- Assurer, par le biais d'une concertation permanente, une meilleure articulation dans les interventions des gouvernements et des institutions culturelles ;
- Maintenir la concertation entre le milieu culturel et l'administration municipale, par l'entremise de la Commission culturelle et par la mise en place de mécanismes de révision de la politique culturelle.

Aux plans administratif et financier, la municipalité assumera les responsabilités qui lui incombent dans ses champs de juridiction. Elle entend cependant travailler de concert avec les autres paliers gouvernementaux, mais aussi avec les partenaires privés, les milieux de l'éducation et du tourisme, ceci afin d'engendrer une intervention intégrée dans le domaine culturel.

Par ailleurs, dans la mesure de ses moyens, la Ville pourra investir dans l'implantation de nouveaux équipements, bien qu'elle entende d'abord maximiser l'utilisation des installations déjà existantes.

Des mécanismes d'évaluation et de révision de la politique culturelle seront mis en place, afin que son application continue de concorder avec la réalité du milieu.

4. LES AXES ET LES MODES D'INTERVENTION

Il est reconnu que la vie culturelle s'organise autour de cinq grandes fonctions : la création et la recherche, la production, la diffusion, la formation et la conservation.

La Ville sera appelée à jouer à cet égard divers rôles où elle se retrouvera tantôt maître d'œuvre, tantôt partenaire dans la tenue de certaines activités.

La Ville entend reconnaître ses artistes et organismes artistiques, et ce, dans le respect des lois sur la statut de l'artiste.

LA CRÉATION ET LA RECHERCHE

La Ville reconnaît, soutient et promeut le travail de recherche et de création dans les domaines artistique et culturel.

La Ville fait une place de choix aux artistes et aux professionnels de la culture qui ont une démarche créatrice et innovatrice ; elle privilégie l'imagination et la recherche de l'originalité. Le travail menant à des œuvres originales est apprécié et valorisé, car la recherche de nouvelles voies conduit hors des sentiers battus, ouvrant la société à de nouveaux horizons. En fait, la Ville encouragera les acteurs culturels à rechercher l'excellence, à dépasser les limites de l'habituel et du conventionnel pour créer l'étonnement.

Dans cette perspective, la municipalité incitera les artistes à expérimenter de nouveaux médiums et de nouveaux langages, participant ainsi à la construction d'une signature unique et singulière qui identifiera distinctement Rivière-du-Loup.

LA PRODUCTION

Maître d'œuvre dans la production de ses propres activités culturelles, la Ville apportera par ailleurs son appui à d'autres productions, soit en tant que partenaire, ou encore à titre de soutien technique ou matériel.

Dans le but d'accroître l'accessibilité de la population à la création et à la culture, la Ville assurera tantôt le rôle de producteur, tantôt celui de co-producteur d'événements, de spectacles ou d'autres activités à caractère culturel.

À l'occasion, la Ville produira ses propres activités, c'est-à-dire qu'elle initiera un projet, en assurera le financement et verra à sa gestion sous tous ses aspects. En d'autres moments, elle s'associera à un ou plusieurs partenaires dans la production culturelle. Ce pourrait notamment être le cas pour la production d'un événement « porte-étendard », dont le rôle serait de participer activement à faire connaître et à promouvoir Rivière-du-Loup à l'extérieur de son territoire.

Dans cette perspective, la Ville pourrait donc initier, concevoir et réaliser des activités originales qui auraient une incidence sur la dimension identitaire et sur sa diffusion.

LA DIFFUSION

Tout comme pour la production, la Ville pourra être maître d'œuvre dans certains cas et partenaire à d'autres moments. La Ville met ses équipements au service du milieu pour la diffusion du produit culturel sous toutes ses formes : spectacles, expositions, publications, art public, etc.

En outre, la Ville a le souci d'une bonne circulation de l'information culturelle. À cet égard, la Ville entend assurer la meilleure diffusion possible de l'information par l'entremise des moyens de communication dont elle dispose. De même que pour la production, la Ville pourra s'associer à d'éventuels partenaires en fournissant des ressources humaines, techniques, matérielles ou financières à des fins de diffusion.

LA FORMATION

La Ville reconnaît l'importance vitale de la formation. La municipalité verra à soutenir ou, à l'occasion, à offrir des activités d'initiation ou d'introduction à différents domaines culturels, afin de permettre à la population d'acquérir les outils favorisant une appropriation de la culture.

La Ville appuiera un enseignement de qualité à l'intérieur de ses organisations culturelles de formation. La municipalité leur apportera une aide par le biais d'un soutien technique, matériel ou financier. En outre, la Ville établira des échanges et collaborations avec le réseau d'enseignement général afin d'établir une programmation spécifique pour les jeunes clientèles. De plus, elle collaborera avec les organisations culturelles qui ne dispensent pas habituellement de formation, pour mettre en place une programmation d'activités d'animation ponctuelles lorsque ce type d'intervention s'avérera souhaitable.

LA CONSERVATION

La Ville convient de l'importance de son patrimoine, qu'il s'agisse du patrimoine architectural, archivistique, religieux, industriel ou artistique.

La Municipalité entend assumer un leadership dans l'information et la sensibilisation des citoyens à la valeur et au rôle du patrimoine dans la définition et l'affirmation de l'identité.

Dans un esprit de continuité, la Ville encouragera ses citoyens à respecter et à conserver les beautés naturelles du milieu, de même que les traces matérielles dont leurs prédécesseurs ont empreint le paysage urbain de Rivière-du-Loup. Par conséquent, elle mettra en place des mesures de protection et de mise en valeur de ses acquis naturels et culturels.

La Municipalité stimulera par ailleurs la création d'un nouveau patrimoine bâti et artistique (art public) qui saura s'intégrer tant dans l'architecture du paysage qu'à l'environnement naturel, donnant ainsi une assurance pour un développement urbain cohérent et harmonieux.

5. LES SECTEURS D'INTERVENTION

Pour les besoins de cette politique, l'activité culturelle est ici répartie en trois secteurs principaux : les arts et lettres, qui recourent l'activité créatrice sous toutes ses formes, le patrimoine et la muséologie, qui regroupent les témoins de l'identité régionale et, enfin, les événements populaires où se retrouvent les activités ponctuelles se déroulant sur la place publique.

LES ARTS ET LES LETTRES

Les arts et lettres constituent le secteur privilégié de l'activité créatrice sous toutes ses formes, de l'acte de création proprement dit à la présentation des œuvres créées sur la place publique. C'est aussi le lieu d'expression par excellence des arts d'interprétation où les artistes prêtent leur talent et leur créativité à l'interprétation d'œuvres de créateurs de toutes les époques et de toutes les cultures.

Ce secteur d'intervention regroupe tout ce qui touche au livre et à l'activité littéraire, aux arts visuels et médiatiques, aux métiers d'art, aux arts de la scène, aux arts d'interprétation et à l'art public.

Dans le secteur des arts et des lettres, l'accent est mis sur la création des artistes, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs. Afin de faire connaître et apprécier les œuvres de tous ces artistes, on favorisera la tenue d'événements qui leur donneront une bonne visibilité. On veut par ailleurs favoriser l'accès à une programmation novatrice et de grande qualité qui présentera de manière équilibrée un éventail de productions locales et extérieures.

LE PATRIMOINE ET LA MUSÉOLOGIE

On touche ici aux témoins de l'identité régionale dans sa continuité historique. Sous cette rubrique, on regroupe le patrimoine sous toutes ses formes : naturel, architectural, artistique, mobilier, religieux et archivistique, de même que la muséologie dont l'objet premier réside dans la conservation et la diffusion de ce patrimoine.

Ce secteur suppose deux types d'intervention :

- la sauvegarde des témoins matériels, architecturaux et archivistiques dans lesquels s'incarne l'identité régionale ;
- la mise en valeur, qui vise à restaurer ces témoins dans leur intégrité, à les faire reconnaître et à les rendre accessibles à la population.

LES ÉVÉNEMENTS POPULAIRES :
la culture sur la place publique

Les événements populaires sont des activités ponctuelles qui apparaissent au calendrier culturel à un moment spécifique de l'année. Ce sont, par définition, des événements qui attirent une participation plus importante du public. On pense ici à des événements comme *Les Quarante heures de la culture* ou encore *Rivière-du-Loup en blues*.

La culture qui se produit sur la place publique suscite une dynamique créative à travers des actions qui favorisent la convivialité, la solidarité entre les citoyens et leur sentiment d'appartenance au milieu ; c'est aussi l'occasion de laisser libre cours à l'expression populaire.

La présence de l'art sur la place publique, telle l'intégration d'œuvres monumentales dans des parcs de la ville, contribue à rendre l'œuvre d'art plus accessible à l'ensemble des citoyens. De cette manière, les œuvres d'art appartiennent à tous et s'insèrent dans le quotidien de toute la population.

6. LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

LA PERMANENCE DE LA COMMISSION CULTURELLE

La future Commission culturelle exercera un rôle d'intermédiaire entre les citoyens, le milieu culturel et la Municipalité. Elle aura un pouvoir de recommandation au Conseil municipal et verra à la mise à jour des orientations de la Politique culturelle. Elle sera l'interlocutrice privilégiée en matière de culture auprès du conseil de ville.

La Commission culturelle sera composée de douze membres, recrutés parmi les résidents de Rivière-du-Loup. De ce nombre, la commission comptera en particulier :

- le maire ou la mairesse ;
- un autre membre du Conseil de ville ;
- deux membres de la corporation des loisirs (dont la ressource engagée pour veiller à l'application de la Politique culturelle) ;
- quatre membres du milieu culturel ;
- un représentant du secteur de l'entreprise ;
- un représentant du secteur des communications ;
- un représentant du secteur de l'éducation ;
- un représentant des jeunes.

Le mandat de la Commission culturelle sera plus spécifiquement d'établir des plans d'action et des bilans annuels, qui seront par la suite entérinés par le Conseil de ville.

Les membres seront élus pour une période de deux ans et pourront siéger pour deux mandats consécutifs, soit un maximum de quatre ans. Le président sera élu au sein de la commission au suffrage des membres. Le secrétariat sera assumé par la ressource humaine affectée à l'application de la Politique culturelle.

Cependant la composition de la première Commission culturelle permanente sera déterminée par la Ville qui en désignera les membres.

Les élus et la Commission culturelle tiendront deux rencontres statutaires annuelles : durant les premiers jours de septembre pour la planification pour la planification budgétaire et les premiers jours de mai pour un bilan annuel.

L'AFFECTATION D'UNE RESSOURCE HUMAINE

Une ressource humaine sera affectée à l'application et au suivi de la politique culturelle ; en collaboration avec la Commission culturelle, et selon le « plan d'action », la ressource travaillera, de concert avec le milieu culturel, à appliquer les orientations prises dans le cadre de la Politique culturelle.

L'APPUI D'UN ÉVÉNEMENT « PORTE-ÉTENDARD »

Dans la perspective de créer un événement « porte-étendard » - événement d'envergure participant à faire connaître et à promouvoir la ville au-delà de ses frontières -, la municipalité fera partie des partenaires associés à un tel événement.

L'EXPLOITATION DES PARCS ET SITES PATRIMONIAUX

Dans une volonté d'animer la ville, la Municipalité poursuivra l'utilisation du Parc Blais pour des activités familiales populaires. Les espaces verts, les parcs et les lieux patrimoniaux seront les endroits privilégiés pour l'expression culturelle à Rivière-du-Loup.

L'AIDE AUX ORGANISMES CULTURELS

Dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés, et selon ses moyens financiers, la Ville entend continuer d'attribuer aux organismes culturels des ressources humaines, techniques, matérielles et financières.

L'ACCESSIBILITÉ DES INFRASTRUCTURES

La Ville, (en étroite collaboration avec la Commission culturelle, la ressource humaine affectée à la politique culturelle, les intervenants culturels et les autres intervenants éventuels), évaluera les besoins et l'offre en matière de locaux de travail pour les organismes culturels ; ceci dans le but de satisfaire aux besoins exprimés et de maximiser l'utilisation des espaces. Devant la nécessité de constructions éventuelles, la Municipalité fera l'inventaire des partenaires potentiels et, le cas échéant, proposera un calendrier de réalisation.

UN DÉVELOPPEMENT URBAIN INTÉGRÉ ET COHÉRENT

Dans un souci d'harmonie, la Ville favorisera la mise en place de conditions favorisant un développement urbain cohérent, intégrant et respectant les patrimoines architectural et naturel.

UNE HARMONISATION DES DIVERSES POLITIQUES DE LA VILLE

La Ville aura le souci d'accorder ses diverses politiques les unes avec les autres afin d'obtenir une certaine cohésion dans la municipalité.

CONCLUSION

L'élaboration de cette Politique culturelle a donné l'occasion à la ville de Rivière-du-Loup de faire le point sur l'ensemble de sa vie culturelle.

À partir de l'offre et de la demande culturelles, on a construit une politique culturelle avec le souci constant de combler les manques et de répondre aux besoins des artistes autonomes, des organisations culturels et de l'ensemble des citoyens.

Par cette Politique culturelle, la municipalité croit avoir mis en place des éléments essentiels, nécessaires au développement harmonieux de la culture en territoire loupérien. Cette Politique sera avant tout un outil de développement pour l'ensemble de la communauté et un instrument susceptible de s'adapter aux transformations culturelles et sociales qui surviendront au cours des années à venir.

MEMBRES DE LA COMMISSION CULTURELLE

Monsieur Théo Le Guillan
Président de la commission culturelle

Madame Denise M. Lévesque
Mairesse

Monsieur Ghislain April
Conseiller

Madame Lorraine Boivin

Monsieur Yves Savard

Monsieur André Du Bois

Madame Jeanine Ouellet

Madame Denise Filteau

Monsieur Régis Malenfant

Monsieur Pierre Thibault

Monsieur Denis Lemieux
Ministère de la Culture

Madame Rita Giguère
Directrice du Conseil de la culture

Madame Ginette Lepage
Agente culturelle au Conseil de la culture

Monsieur Venance Pelletier

Monsieur Benoît Ouellet

Madame Louise Mauger
Anthropologue, chargée de recherche

RÉDACTION

Louise Mauger

PRODUCTION

Commission Culturelle de Rivière-du-Loup

ÉDITION

Ville de Rivière-du-Loup

CONCEPTION GRAPHIQUE

Natasha Hébert

PHOTOGRAPHIE

Yvan Roy

SCULPTURE

« Solstice », Gaétan Blanchet

IMPRESSION

Imprim'art, Bas-Saint-Laurent, inc.